



Conseil économique et social

Distr. générale
6 août 1998
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trentième session

New York, 1-5 mars 1999

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coordination et intégration des programmes internationaux de statistique

Rapport du groupe spécial créé par la Commission de statistique

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, en annexe à la présente note, le rapport du groupe spécial qu'elle a chargé d'étudier de nouvelles façons d'aborder la question de sa structure et de son fonctionnement, ainsi que celle des rapports entre les commissions régionales, la Commission de statistique elle-même et les autres organisations internationales¹.

2. Le Coordonnateur du groupe a communiqué les versions successives du projet de rapport aux membres du groupe et au Président de la Commission de statistique en juillet et en octobre 1997, comme l'en avait prié la Commission². À la demande du Président, le projet de rapport du groupe spécial a été remanié par le Coordonnateur pour tenir compte des observations formulées par les membres du groupe, notamment lors d'une réunion à New York le 4 novembre 1997, puis il a été présenté au groupe de travail de la Commission sur les programmes internationaux de statistique et la coordination à sa dix-neuvième session, tenue à New York du 10 au 12 février 1998 (voir E/CN.3/AC.1/1998/L.8). Par la suite, le Coordonnateur a encore remanié le rapport pour tenir compte des observations du Groupe de travail (voir E/CN.3/1999/20, par. 35).

* E/CN.3/1999/1.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4 (E/1997/24)*, par. 81 b).

² *Ibid.*, par. 82.

Annexe

Suite donnée aux propositions du rapport Begeer : mesures supplémentaires visant à améliorer la coopération internationale en matière de statistique

Rapport du groupe spécial chargé d'examiner de nouvelles approches
de la structure et du fonctionnement de la Commission de statistique^a

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Recommandations	1	3
II. Introduction	2–6	3
III. Objectifs et priorités	7–9	4
IV. Présentation des programmes de travail	10–12	4
V. Rôle des différents protagonistes	13	4
VI. Renforcement du rôle de la Commission de statistique	14–19	5
VII. Rôle des autres grandes instances	20–30	6
A. Sous-Comité des activités statistiques du CAC	20	6
B. Commissions régionales et conférences de statisticiens	21–22	6
C. Divisions de statistique des institutions spécialisées des Nations Unies y compris le Fonds monétaire international et la Banque mondiale	23–24	7
D. Protagonistes n'appartenant pas au système des Nations Unies	25	7
E. Groupes d'étude	26–28	7
F. Organismes de statistique sous-régionaux	29	8
G. Équipes spéciales	30	8
VIII. Utilisation d'Internet pour faciliter la participation des pays aux travaux d'ordre méthodologique	31–33	8
 Appendices		
I. Exemple de module de travail intégré (nouvelle présentation)		10
II. Projet de canevas pour l'information de la diffusion sur les groupes d'étude		12
III. Brève description du projet de forum électronique mondial sur la statistique		13

I. Recommandations

1. Les recommandations du groupe spécial sont les suivantes :

a) Présenter à la Commission de statistique, pour examen, un programme intégré de recherches sur le plan méthodologique visant à faire avancer la statistique, et définir de manière plus précise le rôle que les différents acteurs (ONU et autres organisations, groupes d'étude et groupes intersecrétariats, entre autres) seront amenés à jouer dans la mise en oeuvre d'un tel programme, en particulier en ce qui concerne la répartition des travaux et les délais possibles;

b) Dans un souci de continuité, et pour permettre à la Commission d'aborder plus régulièrement les questions qui l'intéressent, demander au Conseil économique et social de l'autoriser à se réunir tous les ans (et donc de dissoudre le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination). Au cas où cette formule ne rencontrerait pas l'agrément du Conseil, considérer que le Groupe de travail assume, de fait, le rôle de la Commission les années où cette dernière ne se réunit pas, et modifier son mandat en conséquence. Encourager en outre une participation aussi large que possible d'observateurs aux travaux de la Commission et de son groupe de travail (en cas de maintien du Groupe de travail);

c) Confier plus de responsabilités à l'actuel Bureau de la Commission (appuyé au besoin par d'autres organes dont le Président jugerait la participation utile), qui se réunirait à la fin des sessions de la Commission et du Groupe de travail afin de «traduire» leurs décisions en liste (dûment révisée) de travaux concrets à réaliser spécifiant par qui ces travaux devraient être effectués et dans quels délais;

d) Promouvoir la participation du plus grand nombre de pays aux travaux de la Commission et mettre en place un «forum électronique mondial» sur Internet, permettant aux pays de prendre une part plus active à l'ensemble des grands débats internationaux consacrés aux statistiques (y compris à la réflexion des groupes d'étude par exemple), sans avoir à engager de frais de déplacement inutiles;

e) Charpenter plus rigoureusement la documentation destinée aux réunions de la Commission en utilisant de façon systématique une présentation standardisée pour tous les éléments du programme et en particulier en indiquant clairement ce qui est attendu de la Commission;

f) Envisager des modalités permettant aux principaux utilisateurs de statistiques sur le plan international, notamment à ceux du secteur privé, de participer de plus près à l'élaboration des programmes de statistique et au choix des

travaux prioritaires de recherche méthodologique au niveau international.

II. Introduction

2. À sa vingt-neuvième session, tenue à New York du 11 au 14 février 1997, la Commission de statistique a créé un groupe spécial chargé de formuler des propositions en vue de renforcer la coopération internationale en matière de statistique, en s'inspirant du rapport du Groupe d'examen visant le renforcement de la coopération internationale en matière de statistique (dit «rapport Begeer») (E/CN.3/AC.1/1992/R.2) et du rapport sur la suite donnée aux propositions du Groupe d'examen (dit «rapport McLennan») (E/CN.3/1997/23).

3. Le groupe spécial, soucieux d'éviter les redites, a constaté que le rapport Begeer donnait notamment du système mondial de statistique et de son fonctionnement une analyse complète et détaillée qui restait en grande partie d'actualité et présentait un grand nombre de recommandations spécifiques visant à le perfectionner. Le Secrétariat de l'ONU avait apporté certaines précisions utiles au rapport Begeer dans le document publié sous la cote E/CN.3/AC.1/1992/R.3. Le rapport McLennan, quant à lui, traitait expressément de la suite donnée aux propositions figurant dans le rapport Begeer.

4. Le groupe spécial souscrit à la plupart des recommandations avancées dans le rapport Begeer et souligne qu'il importe de les appliquer de façon systématique, comme le préconisait le rapport McLennan. Il estime cependant que la situation a changé, la demande mondiale de statistiques s'étant accrue et des possibilités nouvelles étant par ailleurs apparues pour les échanges de vues et d'expériences. Le groupe spécial souhaite par conséquent proposer un certain nombre de mesures visant à améliorer encore le fonctionnement de la Commission de statistique, centre nerveux du développement international des statistiques.

5. La Commission et son groupe de travail pourraient avoir pour rôle :

a) De promouvoir l'élaboration et l'adoption de normes statistiques internationales;

b) De définir les orientations méthodologiques et les priorités du programme à l'échelon international;

c) De pousser les différents protagonistes du système mondial de statistique à réaliser les travaux dont ils ont accepté de se charger;

d) De suivre les progrès accomplis dans l'application des normes statistiques internationales adoptées.

6. Le présent rapport traite des aspects que le Groupe de travail a jugés les plus importants en matière de recherche méthodologique statistique au niveau mondial; il en a retenu trois :

a) Objectifs et priorités de la coopération internationale en matière de statistique : il s'agirait de déterminer comment élaborer un programme international de recherches méthodologiques dans ce domaine;

b) Les protagonistes de l'activité statistique internationale : ce qu'ils font, ce qu'ils pourraient faire, comment coordonner leurs activités et leur coopération;

c) Promotion d'une participation plus active des pays et des régions au développement du système mondial de statistique, clef d'une coopération rationalisée et plus performante.

III. Objectifs et priorités

7. L'objectif du système international de statistique est en définitive de rassembler et de diffuser au niveau international des statistiques de qualité : pertinentes, fraîches, fiables, impartiales, comparables, étayées et d'un coût raisonnable. Cependant, les statistiques internationales étant le plus souvent établies à partir des données communiquées par les pays, la qualité des statistiques nationales revêt la plus grande importance et il importe d'encourager les pays à l'améliorer pour parvenir à l'objectif ainsi défini. Comme il était dit dans le rapport Begeer, le système tout entier repose sur les pays.

8. En ce qui concerne la qualité des données, et en particulier leur pertinence, il est bien évidemment essentiel de cerner de manière aussi claire que possible les besoins concrets des utilisateurs, actuels et potentiels, de statistiques. Il existe à cet effet divers mécanismes, surtout au niveau national. On est en droit de se demander toutefois si les besoins de certains utilisateurs internationaux, tels que sociétés multinationales, cabinets de consultants ou banques de développement, sont toujours bien pris en considération. De l'avis du groupe spécial, la Commission de statistique devrait s'interroger sur les modalités et les points d'insertion d'une participation plus active de ces utilisateurs à l'élaboration des programmes de recherche statistique. Il a recommandé en outre de suivre de façon plus systématique l'utilisation effective des statistiques produites à l'échelon international, afin d'évaluer si les utilisateurs en sont satisfaits.

9. L'objet principal du présent rapport reste néanmoins l'étude du mode d'élaboration d'un programme de recherches méthodologiques en matière de statistiques qui soit convenu et coordonné au niveau international, comprenne une liste de

priorités et précise selon quelles modalités il sera exécuté une fois les normes correspondantes adoptées.

IV. Présentation des programmes de travail

10. Le groupe spécial recommande qu'à l'avenir, lorsque les programmes de travail seront présentés à la Commission de statistique, les trois aspects évoqués au paragraphe 6 ci-dessus soient systématiquement pris en compte pour chaque élément des programmes de travaux méthodologiques.

11. Pour chacun d'entre eux, la documentation devrait commencer par rappeler ce que la Commission avait décidé sur la question à ses sessions précédentes et finir sur un énoncé clair de ce que l'on attend exactement de la Commission à la session en cours. Dans le corps du texte, on préciserait les éléments suivants :

a) Priorités de la recherche fondamentale dans le domaine considéré;

b) Objectifs à court et à moyen terme, et calendrier des travaux;

c) Réalisations attendues des activités programmées (normes, manuels...);

d) Moyens envisagés pour mener à bien ces réalisations (réunions officielles et officieuses, collecte de données, consultations des utilisateurs et services d'experts);

e) Moyens permettant de promouvoir la mise en oeuvre effective des priorités et des normes convenues;

f) Organisations ou entités chargées de faire avancer les travaux (organisations internationales, groupes d'étude).

12. On trouvera un exemple de cette grille de présentation à l'appendice I.

V. Rôle des différents protagonistes

13. La coordination des travaux s'est beaucoup améliorée ces dernières années en ce qui concerne la répartition des tâches, ce qui a notamment permis d'éviter les réunions faisant double emploi; le Sous-Comité des activités statistiques du CAC et les divers groupes intersecrétariats ont beaucoup contribué à cette amélioration. Le groupe spécial estime toutefois qu'il reste encore des progrès à faire. Il recommande donc de définir plus rigoureusement, pour chaque domaine de travail, le rôle des différents protagonistes. Il serait utile en particulier de désigner pour chaque

élément de programme une organisation chef de file, chargée de faire établir la documentation correspondante et de la présenter aux sessions de la Commission. On pourrait envisager en outre les possibilités suivantes :

a) Une ou plusieurs organisations d'appui seraient chargées de s'occuper de certaines composantes ou de certains aspects des travaux en question;

b) Des organisations plus spécialisées, telles que l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) ou l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), tout en respectant les priorités et les normes convenues au niveau international, pourraient avoir à réaliser des travaux complémentaires dans le même domaine ou à adapter des normes déjà agréées à leurs propres besoins, et le feraient de façon à garantir une correspondance parfaite avec les normes mondiales. Il s'agit là de ce que le rapport Begeer appelle la «normalisation souple» (ou coordination souple). Il va sans dire qu'une organisation spécialisée pourrait également jouer le rôle d'organisation chef de file ou d'organisation d'appui;

c) Des conseillers ou des sous-traitants (les groupes d'étude et les équipes spéciales en particulier) seraient chargés d'une partie déterminée du travail. C'est ainsi par exemple que le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services a établi pour la Commission de statistique la partie relative aux services de la Classification centrale de produits (provisoire)^b;

d) Le rôle de coordination, consistant à garantir que les différentes pièces du puzzle soient assemblées au moment voulu, reviendrait surtout, bien évidemment, au Sous-Comité des activités statistiques du CAC et aux groupes intersecrétariats;

e) Enfin, il est proposé ici de créer une fonction de «rapporteur», voire de «réviseur de programme». Celle-ci consisterait à faire rapport à la Commission sur l'état d'avancement d'un élément de programme particulier, à mettre en évidence les lacunes et les chevauchements, les progrès ou les retards ou encore à suggérer des réorientations éventuelles. Cette fonction pourrait être confiée à un *pays* donné.

VI. Renforcement du rôle de la Commission de statistique

14. La présente section est principalement consacrée aux dispositifs que l'on pourrait prévoir pour renforcer le fonctionnement de la Commission de statistique et améliorer la participation des États membres à ses travaux. On trouvera

ci-après plusieurs observations et recommandations à cet effet.

15. Les réunions de la Commission, devenues récemment plus brèves et plus efficaces, y ont gagné en productivité. Il y a là l'effet de plusieurs facteurs : les points de l'ordre du jour sont importants et bien documentés; la participation des membres et des observateurs, qui sont plus nombreux, est dynamique; les secrétariats internationaux ont un rôle plus limité; les déclarations liminaires de la Division de statistique de l'ONU et les comptes rendus, rédigés en fonction des décisions, sont plus concis (on n'y trouve plus les longs passages relatifs aux déclarations faites en réunion), comme le recommandait le rapport Begeer. Les réunions pourraient être encore plus fructueuses si on améliorait la documentation de la Commission de la manière proposée plus haut au paragraphe 11.

16. Assurer la continuité de la Commission demeure un sujet de préoccupation. Pour l'améliorer, plusieurs arrangements avaient été suggérés dans le rapport Begeer, notamment des réunions annuelles de la Commission durant quatre jours (au lieu de huit jours un an sur deux). Le Conseil économique et social a toutefois clairement indiqué depuis qu'il souhaite réduire tant la durée que la fréquence des réunions de ce genre. Par conséquent, il faut peut-être trouver d'autres moyens d'assurer la continuité. La recommandation du rapport Begeer consistant à réélire plusieurs fois les mêmes membres du Bureau, quoiqu'utile, ne paraît pas fonctionner en pratique, puisqu'il n'est pas possible de prévoir quels pays seront élus à la Commission ni d'anticiper les mutations des représentants. On propose donc un arrangement pragmatique où continuité, direction efficace et participation plus dynamique et mieux équilibrée du point de vue géographique forment un tout indissociable, comme le montrent les arguments ci-après.

17. La solution qui paraît la meilleure consisterait à demander au Conseil économique et social d'autoriser la Commission à tenir des sessions annuelles (ce qui suppose que le Groupe de travail de la Commission soit dissout); les incidences de ce choix sur les ressources seront exposées dans une note du Secrétaire général. Il existe une seconde solution liée au fait que les membres du Groupe de travail, qui se réunit les années où la Commission ne se réunit pas, sont devenus si nombreux que la composition du Groupe est assez proche de celle de la Commission. Cela est dû en partie à l'accroissement du nombre d'observateurs participant aux réunions, remarque qui vaut également pour la Commission. Dans la pratique, il n'est pas très différent pour un pays de participer aux réunions comme membre à part entière ou comme observateur. C'est pourquoi, au cas où il ne serait pas acceptable pour le Conseil d'autoriser la Commission à tenir

des sessions annuelles, il est proposé de considérer que le Groupe de travail assume le rôle de la Commission les années où cette dernière ne se réunit pas. Pour ce faire, il faudrait modifier le paragraphe i) du mandat du Groupe de travail, qui figure au paragraphe 207 du rapport de la Commission sur sa dix-septième session^c, comme suit (les adjonctions proposées sont en italiques) :

«i) S'occuper des questions de politique, de coordination et de priorité relatives aux programmes de statistique des organismes des Nations Unies *et prendre des décisions en la matière; toute décision du Groupe de travail doit être approuvée par la Commission à sa session suivante;*».

18. Quelle que soit la solution retenue, il semble que le Groupe de travail, également du fait de sa taille, ne peut pas s'acquitter des fonctions de la Commission et jouer en même temps le rôle de groupe directeur qui lui était attribué dans le rapport Begeer. Il est donc proposé de confier cette tâche de direction au Bureau de la Commission. Celui-ci comprendrait, outre ses cinq membres en exercice, le prochain président prévu de la Commission (s'il n'est pas déjà membre du Bureau), et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU, en tant que statisticien du rang le plus élevé à l'Organisation, remplirait les fonctions de secrétaire. Par ailleurs, le Président aurait la prérogative d'inviter à des séances du Bureau toute personne dont la présence serait utile ou indispensable au regard des décisions à prendre.

19. Les fonctions du Bureau seraient pour l'essentiel a) de traduire les décisions de la Commission en plans d'action dûment révisés, précisant notamment la répartition des tâches, les délais et les modalités d'exécution, et b) de contrôler l'avancement des travaux. Pour ce faire, le Bureau devrait se réunir après les sessions de la Commission et avant celles du Groupe de travail. Il y aurait sans doute lieu de prévoir aussi entre les réunions officielles des contacts officieux entre les membres du Bureau. Le Bureau ne serait pas un organe de décision supplémentaire, il ne serait que l'organe exécutif de la Commission, chargé de veiller à ce que les décisions de cette dernière soient appliquées au mieux.

VII. Rôle des autres grandes instances

A. Sous-Comité des activités statistiques du CAC

20. Le Sous-Comité des activités statistiques du CAC, qui regroupe les secrétariats d'organismes du système des Nations Unies, a été élargi aux secrétariats d'organisations

extérieures au système qui s'occupent de statistiques internationales. Il ne s'agit donc pas d'une institution intergouvernementale comme la Commission de statistique, mais le Sous-Comité joue un rôle de tout premier plan pour la coordination des statistiques internationales, ce qui est encore plus vrai de la Division de statistique de l'ONU et de son directeur au sein du Sous-Comité. Dans les années qui ont suivi le rapport Begeer, le Sous-Comité a nettement amélioré son efficacité et il a apporté à la Commission un concours extrêmement utile. Le rapport McLennan indique qu'il semble mieux se concentrer sur son rôle de coordination et qu'il fonctionne très bien (voir E/CN.3/1997/23, par. 7). On peut donc conclure qu'il n'y a pas lieu à ce stade de recommander de nouvelles mesures concernant le Sous-Comité.

B. Commissions régionales et conférences de statisticiens

21. Les principales fonctions des commissions régionales et des conférences régionales de statisticiens sont les suivantes :

a) Suivre et stimuler l'application des normes internationales dans les pays de leur région;

b) Guider les pays de leur région dans le processus de mise en oeuvre, notamment en donnant des conseils sur les priorités ou sur le choix entre différentes méthodes, ainsi qu'en organisant diverses formes de coopération technique;

c) Contribuer à la mise au point de normes statistiques internationales;

d) Recueillir et diffuser des données statistiques sur leur région et les pays qui en font partie, en tenant pleinement compte des mécanismes de collaboration interinstitutions établis à cette fin, et fournir à leurs commissions respectives des services internes de statistique;

e) Coordonner le développement des activités de statistique dans leur région.

22. S'agissant du fonctionnement des services de statistique des commissions régionales, le groupe spécial tient à formuler les observations ci-après :

a) Rappelant ce qui en était dit dans les rapports Begeer et McLennan, à savoir que les services de statistique des commissions régionales devraient être renforcés, et exprimant son inquiétude devant la régression observée dans ce domaine, il souligne qu'il est indispensable que les réunions régionales des chefs des services statistiques soient plus dynamiques et qu'elles soient au coeur du développement des statistiques sur le plan régional, comme l'a recom-

mandé la Commission de statistique. C'est sur les pays que repose le système statistique international, et ces réunions régionales sont un des grands moyens de faire participer tous les pays aux activités internationales. L'une des principales différences entre la Commission de statistique et les organismes régionaux est que la Commission est officiellement limitée à 24 membres, alors que les organismes régionaux sont conçus pour tous les États membres d'une région donnée (et sont ouverts à tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies);

b) La plupart des observations formulées plus haut sur le fonctionnement de la Commission de statistique s'applique également aux organismes régionaux de statistique : les recommandations concernant l'établissement d'un programme de travail intégré et la nécessité de mettre en place des procédures garantissant la participation des États membres dans la continuité, assorties de dispositifs garantissant une direction efficace (un groupe directeur en d'autres termes), sont également valables au niveau régional. Le Groupe spécial constate que, dans la plupart des cas, les régions ont fait des progrès sensibles dans ce domaine au cours des dernières années.

C. Divisions de statistique des institutions spécialisées des Nations Unies, y compris le Fonds monétaire international et la Banque mondiale

23. Leurs fonctions pourraient être les suivantes :

a) Contribuer (en tant qu'organismes chefs de file ou organismes d'appui) à l'élaboration de normes statistiques dans leur domaine particulier de compétence, conformément aux priorités définies au niveau mondial;

b) Encourager par différents moyens, y compris la coopération technique, l'application de ces normes;

c) Collaborer avec les organismes régionaux de façon à éviter les chevauchements d'activités.

24. Le groupe spécial ne voit rien de particulier à ajouter sur le rôle de ces organismes, si ce n'est que l'on pourrait s'inspirer des réunions mixtes tenues par la Conférence des statisticiens européens et par plusieurs institutions des Nations Unies pour éviter les chevauchements d'activités.

D. Protagonistes n'appartenant pas au système des Nations Unies

25. Leur rôle consiste à :

a) Contribuer à l'élaboration de normes statistiques internationales (en tant qu'organismes chefs de file ou organismes d'appui) essentiellement en fonction de leurs propres besoins, ce qui ne devrait pas les empêcher de tenir compte des priorités convenues au niveau international;

b) S'aligner au maximum sur les normes mondiales;

c) Contrôler l'application des normes internationales dans leurs pays membres;

d) Contribuer aux activités de coopération technique dans les domaines et dans les régions convenus à l'échelle internationale.

E. Groupes d'étude

26. Leur rôle consiste à :

a) Contribuer activement à l'élaboration de normes internationales dans leur domaine d'activité particulier, conformément au programme de travail intégré adopté par les organisations internationales comme exposé précédemment;

b) S'informer mutuellement des meilleures pratiques dans leur domaine d'activité;

c) Réaliser des produits donnés (conseils, classifications, manuels), à la demande de la Commission de statistique.

27. Pour mieux intégrer les travaux des groupes d'étude au système statistique international, il est recommandé à la Commission de prendre en compte l'existence et les objectifs à moyen terme des groupes d'étude officiellement reconnus à ce jour, ainsi que des groupes équivalents qui ne sont pas encore officiellement reconnus comme étant des groupes d'étude, mais qui ont un objectif et une structure comparables, de leur demander d'effectuer des travaux de recherche spécifiques (et de lui en rendre compte) et de convenir avec eux des modalités de diffusion des résultats de leurs travaux. Le cas échéant, il faudrait suggérer de limiter dans le temps l'existence de ces groupes afin d'éviter qu'ils ne se «perpétuent» automatiquement en risquant de perdre de leur efficacité. Un modèle de rapport concis destiné aux groupes d'étude est proposé dans l'appendice II.

28. Les groupes d'étude officiellement reconnus à ce jour sont :

a) Le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (secrétariat : Statistique Canada);

b) Le Groupe d'Ottawa sur les statistiques des prix à la consommation (secrétariat : Statistique Canada);

c) Le Groupe de Londres sur la comptabilité des ressources (secrétariat : Eurostat);

d) Le Groupe de Paris sur la question du travail et de la rémunération (secrétariat : Institut national de la statistique et des études économiques);

e) Le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré (secrétariat : Ministère indien des statistiques);

f) La Table ronde sur les registres de commerce (secrétariat assuré par différents organismes; bien que, contrairement aux autres groupes d'étude, il ne porte pas le nom de la ville dans laquelle il a tenu sa première réunion, il fonctionne de la même façon).

F. Organismes de statistique sous-régionaux

29. Dans certaines régions, des organismes de statistique sous-régionaux tel qu'Afristat ont été créés récemment pour promouvoir l'élaboration, la production et la diffusion de statistiques dans leur sous-région. Le groupe spécial recommande à la Commission d'inviter ces organismes à participer à ses travaux et d'étudier comment ils pourraient y collaborer.

G. Équipes spéciales

30. Bien que la création des équipes spéciales n'ait pas été expressément recommandée dans le rapport Begeer, ces équipes (à l'exception des équipes sur les statistiques du commerce international et la comptabilité nationale, qui existaient déjà) ont toutes été constituées lors des débats du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa quinzième session tenue à New York du 29 juin au 1er juillet 1992 (voir E/CN.3/1993/21, annexe II, par. 51) ou de la Commission de statistique à sa vingt-septième session en 1993^d. Le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) les a ensuite prises sous son égide, car elles étaient presque entièrement composées de membres des secrétariats d'organisations internationales. On s'accorde généralement à reconnaître que les résultats auxquels ont abouti les dernières équipes spéciales en date sont pour le moins contrastés. Comme indiqué dans le rapport McLennan, à l'exception – notable – de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international, elles n'ont pas déployé une grande activité (voir E/CN.3/1997/23, par. 7). Le groupe spécial propose donc que la Commission, sans modifier

l'organisation des équipes spéciales en place, prenne les décisions voulues cas par cas, selon les résultats obtenus par chaque équipe. Plutôt que de créer de nouvelles équipes, la Commission préférera peut-être constituer, à mesure que le besoin s'en fera sentir, de petits groupes uniquement composés de représentants des États membres, ou bien constituer de petits groupes officieux intersecrétariats. Cette méthode a déjà donné de bons résultats pour les statistiques agricoles, auxquelles se consacre un groupe composé de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la CEE, de l'OCDE et d'Eurostat.

VIII.

Utilisation d'Internet pour faciliter la participation des pays aux travaux d'ordre méthodologique

31. On examine ici la possibilité de créer sur Internet un forum de discussion consacré à la coopération internationale en matière de statistique, afin d'associer davantage de pays aux travaux sans que cela entraîne trop de frais de voyage et de réunion.

32. Les recommandations formulées dans les autres sections du présent rapport visent à aider les pays de toutes les régions à participer activement et pleinement aux réunions internationales et régionales. Cet aspect est important, mais les réunions ne constituent qu'une petite partie des travaux internationaux de statistique, et la participation aux réunions n'empêcherait pas nombre de pays de rester à l'écart des activités qui se poursuivent avant et après ces réunions, ou même indépendamment des réunions. Si nombre d'entre eux ne peuvent pas participer aux débats des groupes d'étude, des réunions d'experts, etc., c'est souvent surtout parce qu'ils ne disposent pas des ressources financières et humaines nécessaires et sont trop éloignés des lieux de réunion. Il leur est même parfois difficile de se tenir informés des calendriers, des thèmes traités et des moyens d'obtenir la documentation des réunions.

33. Le groupe spécial propose donc de mieux tirer parti de la technologie moderne en créant sur Internet un forum électronique mondial sur les statistiques. Il semble que la plupart des services de statistique du monde aient déjà accès à Internet ou puissent s'y relier rapidement. Le forum dont la création est envisagée serait ouvert à tous les protagonistes des statistiques internationales, à tous les pays (services nationaux de statistique et autres organismes compétents), ainsi qu'aux statisticiens du monde entier. Il offrirait des informations à tous les protagonistes au niveau international,

qui seraient ainsi informés du calendrier et de l'ordre du jour des réunions et pourraient consulter la liste des communications et le compte rendu des réunions, et télécharger le texte des communications. Les pays pourraient également y faire connaître leurs vues sur les questions inscrites à l'ordre du jour et prendre connaissance de celles des autres. La structure du site dont la création est envisagée fait l'objet d'une note à l'appendice II.

Notes

- ^a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4 (E/1997/24)*, par. 81 b) et 82. Les personnes suivantes ont apporté leur concours au rapport : Mme W. Moore (Allemagne), Mme C. Carson (FMI), Mme K. Wallman (États-Unis), M. C. Jarque (Mexique), MM. T. Holt et A. Pritchard (Royaume-Uni), M. J. Ryten (Canada), M. S. Schwartzman (Brésil), M. Y. Franchet (Eurostat), M. T. Griffin (Division de statistique de la CEE), M. H. Brünger (Suisse), M. W. Begeer (Pays-Bas), M. W. McLennar (Australie) et M. H. Habermann (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies). M. de Vries (Pays-Bas) a coordonné les travaux et rédigé le rapport.
- ^b *Études statistiques, Série M, No 77* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XVII.7).
- ^c *Documents officiels du Conseil économique et social, 1972, Supplément No 2 (E/5236)*.
- ^d *Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément No 6 (E/1993/26)*, par. 27.

Appendice I

Exemple de module de travail intégré (nouvelle présentation)

Élément de programme

Comptabilité nationale

Sous-élément

Élaboration de coefficients déflateurs pour le secteur des services

Dernière décision de la Commission (19--)

Engager le Bureau à établir un plan d'action pour l'élaboration de méthodes dans ce domaine

Exposé du problème

Aucun pays n'a à l'heure actuelle les moyens théoriques voulus pour calculer des estimations de bonne qualité à prix constants dans le secteur des services, dont tous les pays ont pourtant besoin. Comme tous n'emploient pas les mêmes méthodes d'ajustement, la comparaison internationale de l'évolution du produit intérieur brut (PIB) à prix constants est impossible. La sous-estimation du volume des services produits a déjà donné lieu à bien des critiques. Il est devenu de plus en plus difficile de mesurer le volume des services produits car l'évolution des techniques et les processus économiques se sont accélérés tandis que la part du secteur des services augmentait considérablement. Il est même assez complexe de définir ce qu'est la quantité ou le volume de nombreux services.

Objectif prioritaire

Élaborer un manuel sur les meilleures pratiques (méthodes préférables et variantes recommandées) pour ce qui est des procédures d'ajustement pour inflation appliquées au secteur des services

Délais envisagés

La version provisoire du manuel devrait être établie à temps pour pouvoir être examinée par la Commission de statistique à sa session de 2001.

Mesures à prendre

1. Prier les groupes d'Ottawa et de Voorburg d'inscrire la question à l'ordre du jour de leurs prochaines réunions (en 1998) et d'établir un rapport concis sur le sujet.
2. Prier Eurostat – qui examine la question dans le cadre du projet de règlement de l'Union européenne sur la mesure de l'évolution en volume du PIB aux fins du Pacte de stabilité – de communiquer son rapport sur ces travaux (en 1998).
3. Organiser une réunion entre Eurostat et l'OCDE sur les résultats des travaux d'Eurostat et les rapports des groupes d'Ottawa et de Voorburg (en 1999).
4. Recruter un consultant pour rédiger le premier projet du manuel.
5. Faire examiner ce premier projet par le Groupe de travail de la Commission de statistique à la réunion qu'il tiendra en 2000, ainsi que par les commissions régionales.
6. Faire examiner le premier projet par la Commission de statistique en 2001.

7. Faire publier le manuel par l'Organisation des Nations Unies en 2001.

Coopération technique

1. Diffuser le manuel à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.
2. Fournir au besoin une aide pour la mise en oeuvre des pratiques recommandées.

Organisme chef de file

Eurostat

Organisme d'appui

OCDE

Avis consultatifs

Groupes d'Ottawa et de Voorburg

Coordination

Groupe de travail intersecrétariats Eurostat-OCDE sur la comptabilité nationale

Rapporteur

France

Mesures à prendre par la Commission

La Commission souhaitera peut-être :

- a) Exprimer ses vues sur les objectifs proposés;
- b) Approuver le plan d'action.

Appendice II

Projet de canevas pour l'information de la diffusion sur les groupes d'étude

1. L'idée est de rendre plus accessibles les renseignements concernant les groupes d'étude et leurs activités, soit en accordant à ces groupes un espace sur le site du forum électronique mondial sur la statistique (voir appendice III), soit en créant des liens hypertextes entre le site du forum et les propres sites Web des groupes d'étude (s'ils en ont).

2. Il est proposé d'adopter le canevas (liste des rubriques) ci-après, afin que l'information soit plus facile à consulter et plus complète, et que les données soient plus facilement comparables :

1. Nom du groupe.
2. Domaine d'activité.
3. Date de création.
4. Raison d'être.
5. Mode de direction.
6. Secrétariat.
7. Membres.
8. Règles régissant la participation au groupe.
9. Mode de financement.
10. Fréquence des réunions; prochaine réunion prévue.
11. Règlement intérieur adopté pour les réunions.
12. Liste des produits créés par le groupe.
13. Marche à suivre pour se procurer ces produits.
14. Résultats prévus à moyen terme.
15. Site Web du groupe.

Appendice III

Brève description du projet de forum électronique mondial sur la statistique

1. La considération essentielle est de faire en sorte que le forum électronique mondial sur la statistique dont la création est envisagée soit accessible au plus grand nombre d'utilisateurs possible. Il faudrait donc veiller à ce que les pages de ce site soient simples et puissent être lues au moyen de tous les logiciels de navigation, y compris ceux qui sont plus ou moins anciens – c'est-à-dire non seulement la version 2.0 d'Internet Explorer ou de Netscape, mais aussi le logiciel Lynx de navigation mode texte, pour les usagers possédant des connexions lentes. À plus ou moins brève échéance, on pourrait décider, selon les taux de fréquentation enregistrés, de ne plus assurer la compatibilité avec les navigateurs les plus anciens. Pour des raisons pratiques, la plupart des pages du site pourraient n'exister qu'en anglais.

2. On pourrait accéder au forum à partir d'une page d'accueil hébergée par le serveur de la Division de statistique de l'ONU, qui fournirait des informations pratiques et proposerait surtout des liens vers d'autres sites concernant la statistique (gérés par des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des groupes d'études, l'Institut international de statistique et ses sections, des services nationaux de statistique et d'autres entités). Les utilisateurs auraient ainsi l'avantage de pouvoir accéder à un grand nombre de sources d'information à partir d'un seul site. Pour les mettre tout à fait à l'aise, il serait préférable de présenter de façon homogène toutes les pages reliées à la page d'accueil du forum (uniformité du fond, de l'emplacement des boutons, etc.). Dans les sites existants, il faudrait réciproquement faire ajouter un cartouche renvoyant au forum.

3. L'affichage des informations disponibles sur les différentes pages du FEMS devrait être géré par un Webmestre. Les utilisateurs ne pourraient pas modifier le contenu des pages, ni directement, ni de façon interactive. Ils ne pourraient afficher leurs informations ou commentaires sur les documents qu'en les envoyant d'abord au Webmestre, généralement par courrier électronique.

4. On a le choix entre deux solutions techniques. La première, Listserver, est fondée sur le principe de la diffusion automatique de messages (sur le modèle «push») : tout utilisateur inscrit sur la liste de diffusion d'un serveur de messagerie électronique reçoit toutes les nouvelles informations qui y parviennent (il ne peut ni visualiser ni télécharger automatiquement les informations plus anciennes). La seconde, News, est fondée sur le principe de la recherche d'information sur un serveur (sur le modèle «pull») : l'utilisateur peut consulter et télécharger toutes les informations dont il a besoin, qu'elles soient récentes ou non, à partir d'une page d'accueil donnée. Cette seconde solution semble préférable.

5. Pour avoir le choix entre recevoir l'information sous forme de messages (Listserver) et la sélectionner lui-même et la télécharger sur l'Internet (News), l'utilisateur doit avoir deux logiciels : un logiciel de navigation et un logiciel de courrier électronique. Toutefois, la dernière version du logiciel de navigation Microsoft Exchange comporte aussi toutes les fonctions nécessaires à la gestion du courrier électronique.

6. Créer un site de ce type et l'actualiser en permanence pose des problèmes complexes, en particulier au niveau de l'organisation, et suppose que l'on dispose de ressources humaines et financières suffisantes. Si l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas des ressources nécessaires pour gérer ce site, on pourrait envisager de faire appel à une société de services privée qui en assurerait la gestion sur le plan technique, et qui serait autorisée en contrepartie à y louer des espaces publicitaires (à des sociétés de services et d'ingénierie en informatique, par exemple).
